

Affiché le

Délibération n° 2012.06.27.02

Retiré le



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 27 Juin 2012

Date de la convocation 20 Juin 2012	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes Cabrières
<p>PRÉSENTS : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M. SATGER Jean-Noël, M. TOLOS Joseph, M. MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle,</p> <p>BRIGNAC : M. MARTINEZ Christian, M. VEDEL Jean-Louis,</p> <p>CABRIERES : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain,</p> <p>CANET : M. REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M. FAVIER Marc, M. SEGURA René, M. MALBEC Sylvain, M. BAUDAILLIER Jean-Louis,</p> <p>CEYRAS : M. LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne,</p> <p>CLERMONT L'HERAULT : M. GARROFE Gilbert, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, M. DIDELET Serge, Mme MILAN Andrée, M. GOUTTES Gérard, M. SERRADJ Ahmed, M. RUIZ Salvador,</p> <p>FONTES : M. BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane,</p> <p>LACOSTE : M. SAN MARTIN Bernard,</p> <p>LIAUSSON : M. BETZ Bruno,</p> <p>LIEURAN CABRIERES : M. BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal,</p> <p>MERIFONS : M. VIALA Daniel</p> <p>MOUREZE : M. VALLAT Yves</p> <p>NEBIAN : M. BARDEAU Francis, M. DRUART David, M. ESTEVE Bernard,</p> <p>OCTON : M. COSTE Bernard, M. LUGAGNE Jérôme,</p> <p>PAULHAN : M. SOTO Bernard, M. DUPONT Laurent, M. GIL Claude, M. LOPEZ Daniel, M. QUEROL Jean-François, M. MERCET Pierre,</p> <p>PERET : M. BILHAC Christian, M. MONTAGNE Jacques, M. AZAM Joël,</p> <p>SALASC : Mme FONT Chantal, M. COSTES Jean,</p> <p>USCLAS D'HERAULT : M. RIGAUD Christian, Mme DO Monique,</p> <p>VALMASCLE : M. VALENTINI Gérald, Mme VALENTINI Martine,</p> <p>VILLENEUVETTE : M. ORMIERES Jean-Louis,</p>		<p>PROCURATIONS :</p> <p>M. JURQUET Henri à M. CAZORLA Alain, M. CERET Hugues à M. LACROIX Jean-Claude, M. MARTINEZ Antoine à M. GAIRAUD Francis, Mme CAZALET Claude à M. GARROFE Gilbert, M. BAISSÉ Robert à M. BRUN Olivier, M. VENTRE Philippe à M. SAN MARTIN Bernard, M. LIEB François à M. BARDEAU Francis,</p>

Objet : ZAC de l'Estagnol – Cession d'une parcelle à la SCI L'ESTAGNOL.

Monsieur SATGER informe les membres du Conseil Communautaire du souhait de la SCI L'ESTAGNOL d'acquérir une parcelle d'une superficie d'environ 2 300 m² située sur la ZAC de l'Estagnol au prix de 145 € HT le m², afin d'y implanter un bâtiment abritant un bowling, des jeux électroniques, et une salle de petite restauration, dans le cadre de son activité « activités récréatives et de loisirs. »

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20120627-2012-06-27-02-DE
Date de télétransmission : 12/07/2012
Date de réception préfecture : 12/07/2012

La surface de ladite parcelle sera définie de façon définitive, préalablement à la signature de l'acte authentique de vente, par l'établissement d'un document d'arpentage auprès d'un géomètre expert. Le Conseil communautaire sera à nouveau consulté à cette occasion.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur SATGER Jean-Noël et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la vente de la parcelle d'une surface prévisionnelle de 2300 m2, au prix de 145€ HT le m2, à la société SCI L'ESTAGNOL.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.